Université de Paris

ARRETE N°2019-26 du 15 NOVEMBRE 2019

RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES
A L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AUX COMMISSIONS RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DES TROIS FACULTES
ET
A L'ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS A LA COMMISSION FORMATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA FACULTE DES SCIENCES

Scrutin des 20 et 21 novembre 2019

La présidente d'Université de Paris

VU le code de l'éducation ;
VU le décret n°2019-209 du 20 mars 2019 portant création d'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
VU l'arrêté n°2019-09 du 4 juin 2019 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants au sénat académique et aux conseils facultaires de d'Université de Paris ;
Vu l'arrêté n°2019-23 du 24 octobre 2019 relatif à l'élection partielle des représentants des étudiants aux commissions recherche du conseil académique des trois facultés et à l'élection partielle des représentants des étudiants à la commission formation du conseil académique de la faculté des Sciences ;
Vu ensemble les candidatures ;

ARRETE :

ARTICLE 1 - FACULTE DE SANTE

1.1 Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission recherche de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste : « Bouge Ton Doctorat avec Les Cartésiens et l'AGEP »

1. **AIT SAID Melissa (titulaire)**
 1. *KRIL Vasiliya (suppléante)*

2. **FRAJERMAN Ariel (titulaire)**
 2. *BRUGIER Alexis (suppléant)*

ARTICLE 2 - FACULTE DES SCIENCES

2.1 - Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission formation de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes assos »

1. **LASSOUANI Tin Hinan (titulaire)**
 1. *ROCHE Kaina (suppléante)*

2. **EPSTEIN Alon (titulaire)**
 2.LE BOTERFF Quentin (suppléant)

Liste : « Étudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et émancipatrice »

1. **COURSON Juliette (titulaire)**
 1. *MERAT Laure (suppléante)*

2. **ROBERT Gabriel (titulaire)**
 2. *PEYROT Loïc (suppléant)*

2.2 - Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission recherche de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « Bouge Ton Doctorat avec Les Cartésiens et l'AGEP »

1. **AYDIN Ali Kemal (titulaire)**
 1. *CAMPOS Mateo (suppléant)*

2. **MANCEAU Line (titulaire)**
 2.HERMAN Laetitia (suppléante)

Liste : « Étudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et émancipatrice »

1. **PEYROT Loïc (titulaire)**
 1. *CASTRO Félix (suppléant)*

2. **ETINSKI Simona (titulaire)**
 2. *SHEN Yixin (suppléante)*

ARTICLE 3 - FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

3.1 - Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant) :

Liste : « Bouge Ton Doctorat avec Les Cartésiens et l'AGEP »

1. **PORTILLA-HOFFMAN Nathalie (titulaire)**
 1. *AGOSTINUCCI Marie (suppléante)*

2. **DJIEZION Guelaybe (titulaire)**
 2. *SOM 1 Joseph (suppléant)*

Liste : « Doctorant-e-s Solidaires »

1. **LOBO MONTOYA Diego (titulaire)**
 1. *PANTET Aymeric (suppléant)*

2. **MESTANZA Rosa (titulaire)**
 2. *CUMER Charlotte (suppléante)*

3. **YANEZ Juan Pablo (titulaire)**
 3. *CAMARILLO QUESADA Julio Andres (suppléant)*

4. **EL DACCACHE Sara (titulaire)**
 4. *HUCHET Elise (suppléant)*

Article 4 – Exécution : La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

.

Fait à Paris, le 15 novembre 2019

La présidente d'Université de Paris

Christine CLERICI



Affiché le : 15 NOV. 2019

Transmis au rectorat le : 15 NOV. 2019